



**COMMUNE
DE RUE**

**A TOUS LES AGRICULTEURS (-TRICES)
DE LA COMMUNE DE RUE**

Rue, le 09 mai 2022

Nouvelle attribution des parchets communaux

Mesdames, Messieurs

En novembre dernier, nous avons dénoncé les contrats de bail des parchets pour le 31.12.2022. Il est désormais temps de procéder à une nouvelle attribution, pour entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le règlement communal relatif aux parchets communaux ainsi que son annexe que vous trouvez sur le site de la commune, vous permettront en cas d'intérêt, de déposer une demande de location au Conseil communal d'ici **au jeudi 31 mai 2022**, le cachet de la poste faisant foi.

Après avoir étudié chaque requête, nous attribuerons ces parchets, selon les critères impératifs et à pondérer dudit règlement. Voici la liste des parchets communaux remis en location :

Rue	Aux Palettes	224 RF	9'000 m ²
Rue	Aux Marais	206.2 RF	14'933 m ²
Gillarens	En Crausaz	8487.1 RF	7'694 m ²
Gillarens	En Crausaz	8487.2 RF	7'694 m ²
Gillarens	Côte du Bois	8471.1 RF	9'094 m ²
Gillarens	Côte du Bois	8471.2 RF	4'422 m ²
Gillarens	Côte du Bois	8471.3 RF	9'094 m ²
Gillarens	Côte du Bois	8471.4 RF	9'094 m ²
Promasens	Champ de la Croix	8329 RF	19'604 m ²
Promasens	Les Golettes	8364 RF	9'311 m ²

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil communal :

Le Syndic :

Joseph Aeby

La Secrétaire :

Cynthia Buache Mesot